



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 mai 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 2 mai 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Mozambique, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2024, organisera, le 21 mai à 10 heures, un débat public consacré au thème suivant : « Protection des civils en période de conflit armé : vingt-cinquième anniversaire de la résolution [1265 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité ».

Afin d'orienter le débat, le Mozambique a établi l'aide-mémoire ci-joint (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent  
(Signé) Pedro **Comissário**



## **Annexe à la lettre datée du 2 mai 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Aide-mémoire devant orienter le débat public du Conseil de sécurité qui aura lieu le 21 mai 2024 à 10 heures sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé : vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1265 (1999) du Conseil de sécurité ».**

#### **I. Introduction**

Le Mozambique, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, organisera, le 21 mai 2024, un débat public sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé : vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1265 (1999) du Conseil de sécurité ».

Il s'agit de l'une des manifestations phares de la présidence mozambicaine du Conseil au mois de mai, qui donnera la possibilité de dresser un bilan et de réfléchir aux difficultés qui subsistent et aux progrès réalisés en matière de protection des civils depuis ces vingt-cinq dernières années.

Alors que nous commémorons le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1265 (1999), qui a fait de la protection des civils un élément crucial de la paix et la sécurité internationales, et le soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève de 1949, il est impératif de se pencher sur les menaces et les difficultés qui pèsent actuellement sur le droit international humanitaire.

Le débat public s'appuiera sur le rapport annuel du Secrétaire général, qui met en évidence l'érosion des principes du droit international humanitaire, en particulier au cours d'une période marquée par des conflits mondiaux majeurs et des violations fréquentes, où les forces belligérantes font volontiers fi du droit international humanitaire et des règles de droit ou n'hésitent pas à les invoquer de manière sélective.

Depuis un siècle, des dispositions juridiques protègent le caractère sacré et le respect de la vie des non-combattants et réglementent la conduite des hostilités ; cela étant, au vu du risque croissant de mauvaise interprétation, il est nécessaire d'affirmer constamment leurs conditions d'application. Ces instruments restent des piliers importants de la coexistence internationale, en particulier dans le contexte de l'évolution constante de la nature et des méthodes de la guerre.

Cette manifestation phare rappelle non seulement l'importance historique de ces jalons, mais souligne également la nécessité urgente de renforcer l'engagement des États Membres de l'ONU et des autres parties prenantes à défendre et à faire progresser les principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les violations persistantes montrent bien qu'il faut mettre en place des mécanismes plus robustes pour garantir le respect des règles et l'obligation de rendre des comptes.

Le débat public offre une tribune aux États Membres et aux différentes parties prenantes pour participer à un débat approfondi sur les difficultés actuelles en matière de protection des civils, ainsi qu'une occasion d'explorer les perspectives futures pour ce qui est de renforcer le rôle du Conseil dans la protection des civils dans les zones de conflit. C'est aussi l'occasion de réaffirmer la pertinence et l'applicabilité du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme partout et en tout lieu.

Il est crucial de se livrer à une réflexion pour éviter une nouvelle érosion du droit international humanitaire et pour garantir que tous les acteurs, y compris les travailleurs humanitaires, soient protégés et en mesure d'accomplir leurs fonctions essentielles dans les environnements de conflit.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de faire respecter l'impératif éthique qui sous-tend ces règles, en veillant à ce que leur respect soit inconditionnel, ce qui est indispensable pour que prévalent la dignité humaine et l'effectivité du droit international.

## **II. Intervenant(e)s**

- M<sup>me</sup> Joyce Msuya, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires
  - La Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mirjana Spoljaric Egger
  - Représentant(e) d'une organisation de la société civile (à confirmer).
-